



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de MAYOTTE

**DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

ARRETE N°2012-003/SG/DIECCTE

**Relatif à l'extension de l'avenant N°1 de l'accord
interprofessionnel départemental pour les
ouvriers et employés du secteur privé de Mayotte
du 23 Octobre 2012**

Grille salariale

LE PREFET DE MAYOTTE

VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001, relative à Mayotte modifiée par la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

VU le décret N° 99-1021 du 1^o Décembre 1999 donnant délégation de signature au représentant du Gouvernement à Mayotte

VU le décret du 22 Juillet 2011 de Monsieur le Président de la République nommant Monsieur Thomas DEGOS, Préfet de Mayotte,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-252 du 12 avril 2012 portant délégation de signature à Monsieur François CHAUVIN, secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

VU les dispositions des articles L. 133-3 à L.133-10 du Code du Travail de Mayotte relatifs à la procédure d'extension des accords collectifs de travail et de leurs avenants,

VU les avis émis par les membres de la commission consultative du travail réunie le 23 octobre 2012 ;

VU l'avenant N°1 de l'accord interprofessionnel départemental pour les ouvriers et les employés du secteur privé de Mayotte signé le 23/10/2012 et la demande expresse formulée par ses signataires,

Sur proposition de la Directrice de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'avenant N°1 de l'accord interprofessionnel départemental pour les ouvriers et les employés du secteur de privé de Mayotte signé le 23 octobre 2012 est étendu à toutes les entreprises déterminées dans son champ d'application.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général, la Directrice de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 23/10/2012

Le Préfet de Mayotte


Thomas DEGOS

AMPLIATION

RAA	1
CAB	1
SG	1
MEDEF	1
CGPME	1
FDSEAM	1
CISMA-CFDT	1
CGT-Ma	1
UD-FO	1
CP	1
CFE-CGC	1
PROCURER	1
TRIBUNAL DU TRAVAIL	1
INSPECTION DU TRAVAIL	1
DIECCTE	1